

Zeitschrift: Cahiers du Musée gruérien
Herausgeber: Société des Amis du Musée gruérien
Band: - (1982)

Artikel: Hubert Charles de Riaz (1793-1882)
Autor: Schneuwly, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1047962>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Hubert Charles de Riaz (1793-1882)

Il y a cent ans disparaissait un homme d'Etat qui marqua de sa personnalité la vie politique fribourgeoise du 19^e siècle.

On a retenu à Fribourg les noms de Louis de Weck-Reynold, de Georges Python, de Jean-Marie Musy, pourquoi a-t-on oublié Hubert Charles ?

Conservateur-libéral, Charles dirigea les destinées de ce parti qui allait, dès 1871, encourir de violentes critiques de la part des extrémistes de droite. Ceci explique pourquoi le nom d'Hubert Charles a souffert de la conspiration du silence.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

- Né le 2 novembre 1793 à Marsens.
- Fils de Pierre-Joseph-Nicolas, gentilhomme campagnard et de Marie-Claire-Françoise née Dupasquier.
- Catholique.
- 1809-13 Collège St-Michel, droit, séjour à Paris, en Allemagne, en Hongrie.
- 1815 études scientifiques, chimie avec M. Langier, professeur au jardin des plantes à Paris ; à Vienne, en Italie. A Vienne, secrétaire du prince de Wurtemberg, accompagne le prince à Petersbourg, parcourt l'Italie afin de perfectionner ses études littéraires et artistiques.
- 1819-20 Juge au tribunal de Bulle.
- 1820-23 voyages en Allemagne.
- 1825-30 Juge au tribunal de Bulle.
- 1825 Directeur des ouvrages à entreprendre pour rectifier le cours de la Sarine depuis le pont de Montbovon à celui de Thusy ; invité par le comte Louis de Pourtalès à se rendre en Bohême pour y procéder à la révision des comptes de gérance des propriétés qu'il possédait dans ce pays (seigneurie de Tloskau).
- 1830 Membre de la Constituante.
- 1831-47 Député au Grand Conseil, représentant la Gruyère.
- 1831-46 Conseiller d'Etat.
- 1831-39 Président du Conseil de l'Intérieur.
- 1831-41 Président du Conseil de Police.
- 1831-37 Président du Conseil de Santé.
- 1832-41 Président de la régie des postes.
- 1833-37 Directeur de la police centrale.
- 1841-46 Membre du Conseil de Justice.
- 1840-46 Membre du Conseil diplomatique.



Portrait d'Hubert Charles peint par l'artiste soleurois Johann-Friedrich Dietler (1804-1874).

Propriété : famille de Boccard, en dépôt au Musée gruérien.

On peut lire sur le document que Charles tient à la main : « Programme Posieux 24 mai 1853 ». Le peintre aurait dû indiquer 1852.

- 1852-63 Conseiller national.
- 1853-71 Député au Grand Conseil ; 1857 Président du Grand Conseil.
- 1857-71 Conseiller d'Etat ; 1869 Président du Conseil d'Etat.
- 1854 Nommé membre de l'importante commission d'économie publique, il s'occupe du progrès matériel de son pays.
- Mort le 28 mars 1882 à Fribourg ; enterré à Riaz.

LA FAMILLE CHARLES

La famille dont est issu Hubert Charles est authentiquement gruérienne de très ancienne date.

Dans la contrée d'Echarlens, d'après le Père Apollinaire Dellion, le premier Charles connu est Nicod, cité en 1458, à une époque où les sires d'Everdes étaient les souverains d'une petite seigneurie comprenant les villages de Marsens, Echarlens, Morlon et Champotey. C'est dans cette dernière localité, sise au pied de la colline d'Everdes, que se trouve la maison qui fut le berceau de la famille. Cette demeure n'a guère changé depuis la fin du 16^e siècle, date à laquelle la bâtit, Jacques, l'ancêtre d'Hubert Charles. Les héritiers de ce dernier l'ont vendue avec les terres attenantes à une famille Gremaud d'Echarlens.

Pierre-Joseph-Nicolas (père d'Hubert Charles) qui avait succédé à son père dans ses fonctions de lieutenant baillival et de châtelain du Collège St-Michel, s'était établi à Marsens. A la chute du Patriciat, sous le régime helvétique, il fut confirmé dans ses fonctions de lieutenant baillival par la Chambre administrative du canton de Sarine et Broye, puis désigné par elle comme receveur national du bailliage d'Everdes-Vuippens. En 1798, l'assemblée électorale de Bulle le nommait juge au tribunal de district. A la suite de l'acte de Médiation, lorsque la constitution de 1803 remplaça le régime helvétique, Pierre-Joseph-Nicolas fut élu député au Grand Conseil lors des élections d'avril 1803 ; le 9 juillet suivant, il fut nommé, par le Petit Conseil, président de la Justice de Bulle dont les fonctions comportaient la présidence du tribunal du district et celle de la Justice de Paix.

Avant de s'établir à Riaz au cours de l'année 1800, le père d'Hubert Charles habitait, à Marsens, une maison située à l'ouest du village, sur le chemin vicinal qui conduit à la Cierne. C'est dans cette maison qu'est né Hubert Charles. A Riaz, la famille Charles possédait un vaste domaine qui, aujourd'hui, fait partie de l'hôpital de Riaz.

Seule Eléonore, l'une des trois sœurs d'Hubert, s'est mariée. Elle épousa Jean-François de Castella, dont l'aïeule était la sœur de Nicolas Chenaux. De lui sont issus les de Castella d'Autriche et le général autrichien Aloys de Castella. Une de leurs filles, Louise, épousa Henri de Diesbach, de Courgevans, qui furent les parents de Max, ancien préfet de Romont, président

du Grand Conseil, directeur de la bibliothèque cantonale ; de Georges de Diesbach de Balliswyl ; de Madame Muheim, née Marguerite de Diesbach et de Madame Louis de Boccard, du Claruz, née Béatrice de Diesbach.

LA POLITIQUE D'HUBERT CHARLES DE 1830 A 1847

La révolution de juillet 1830 à Paris fit sur les autres peuples l'effet d'une commotion électrique. Les Belges et les Polonais relevèrent le drapeau de l'indépendance. En Suisse, les cantons d'Argovie, Thurgovie, Saint-Gall, Zurich, Soleure et Bâle furent les premiers atteints.

Dans le canton de Fribourg, le conseil municipal de la ville de Morat prit l'initiative d'adresser une pétition au Conseil d'Etat demandant le changement de la constitution de 1814. Cet exemple fut suivi par les conseils communaux de Bulle, Gruyères et Châtel-Saint-Denis. La requête de Bulle, dont la rédaction vigoureuse est attribuée à Charles, se résumait dans la demande d'une réunion des préfectures en collèges électoraux ; ceux-ci nommeraient des députés représentant toutes les parties du canton et chargés de travailler à une nouvelle constitution sanctionnant le principe de l'égalité des droits entre tous les citoyens. Etant un farouche adversaire de la Restauration, Hubert Charles passe pour être le véritable promoteur de cette révolution politique dans le canton de Fribourg.

Pendant une période de quinze ans (1831-1846), le conseiller d'Etat Charles s'occupa plus particulièrement du progrès matériel et économique de son canton. Paupérisme, voies de communication parmi lesquelles il faut citer les ponts suspendus, construction du Lycée, assurance des bâtiments et du bétail, amélioration des races chevalines et bovines, institutions de caisses d'épargne, tels furent les principaux objets de ses préoccupations et de son activité. Dans l'ordre intellectuel, il vota les encouragements donnés à l'instruction primaire et la création de l'Ecole moyenne centrale : « L'Ecole moyenne est destinée à combler la lacune entre l'enseignement du collège et l'enseignement primaire, parce qu'il est une classe nombreuse de la société fribourgeoise, à laquelle celle-ci ne peut ni doit suffire ; ce sont les propriétaires, les agriculteurs riches ou aisés qui, sans vouloir vouer leurs enfants à l'état ecclésiastique, ni aux arts libéraux, désirent néanmoins qu'ils puissent gérer un jour leurs affaires avec intelligence, et fournir honorablement leur carrière en se rendant utiles à leurs familles et à leurs communes ».

En politique, Hubert Charles qui avait d'abord appartenu à l'opinion libérale telle qu'on la concevait alors, était devenu le chef du parti libéral en Gruyère. Il ne tarda pas à se séparer de la plupart de ses amis lorsqu'il s'aperçut que ceux-ci penchaient vers le radicalisme. Toutefois, il n'entra pas non plus dans les rangs de l'ancienne minorité qui, à la suite des élections de 1834 et 1837 était devenue la majorité, même si les exagérations du régime radical devaient plus tard l'en rapprocher. Dans les années trente, le thème : « Il faut répandre parmi les paysans le bruit que la religion est en danger »

a été, selon Hubert Charles, exploité à satiété : « Le peuple, il faut le reconnaître, s'en est fort peu inquiété dans le commencement, parce qu'il avait confiance en ses magistrats. Il n'y a vu qu'une tactique de l'esprit de parti ; mais lorsqu'il a cru apercevoir quelque réalité dans ces alarmes, alors son inquiétude a commencé. Ce sont les trop fameux articles de la conférence de Baden qui y ont donné lieu ». Charles voulut instaurer une politique de « juste-milieu » selon une expression qu'il avait empruntée à Royer-Collard et au ministre français Guizot. Il suivit donc une tactique de « juste-milieu » adoptant ce qu'il pouvait y avoir de bon et de bien dans chaque camp. Son *Coup d'œil sur la situation politique du canton de Fribourg en 1838*, brochure qu'il publia pour protester contre la non-confirmation de MM. les avoyers de Diesbach et de Montenach au Conseil d'Etat, nous donne du reste une idée exacte de la position qu'il prit. En outre, il ne se montra pas partisan de l'alliance séparée ; au contraire, il fit tout son possible pour l'empêcher et lorsqu'il vit l'inutilité de ses efforts, il demanda et obtint sa sortie du Conseil d'Etat le 18 juin 1846, neuf jours après l'adhésion de Fribourg au Sonderbund. Il resta cependant au Grand Conseil jusqu'à la fin du régime.

LE CHEF DE L'OPPOSITION (1848-1856)

Le régime de 1830 avait été instauré par les libéraux et de façon plus générale par tous les adversaires de la Restauration. Ceux-ci avaient des opinions politiques diverses ; ainsi, on obtint rapidement une droite composée de certains patriciens qui jugeaient trop étroite la politique du régime de 1814, une gauche formée par les libéraux et un centre assez important de modérés et d'hommes sans opinions politiques bien définies. L'attitude anticléricale de quelques libéraux extrêmes discrédita peu à peu le régime ; dès 1834, et surtout en 1837, la majorité revint aux conservateurs. Les libéraux-modérés se rallièrent à cette majorité mais, en 1846, critiquèrent l'adhésion de Fribourg au Sonderbund, que les conservateurs favorisaient.

Quelle nuance politique représentaient ces libéraux-modérés ? Avant 1847, ces libéraux étaient des doctrinaires et des josphistes qui manifestaient une frayeur de l'influence du clergé. Leur état-major se composait d'hommes comme : Hubert Charles, Romain Werro et Alfred von der Weid. Quelques-uns d'entre eux avaient contribué à élaborer la constitution libérale de 1830 ; Hubert Charles, Frédéric Chaillet et Marcellin Bussard. Ils disparaissaient de la scène en 1847. Sous le régime de 1848, ces libéraux-modérés, effarés des mesures tyranniques prises par les radicaux se déclaraient opposés au régime, et se trouvaient être ainsi de même bord que les conservateurs, et grâce au dynamisme d'Hubert Charles, ils se plaçaient même à leur tête.

Réunis par une haine commune du radicalisme outrancier, conservateurs et libéraux-modérés ne formèrent ainsi plus qu'un seul parti : les conservateurs modérés ou libéraux-conservateurs. Joseph Jaquet justifie l'emploi de



*Riaz vers 1880-1890. La maison d'Hubert Charles est en haut, à gauche. Sur son emplacement sera construit l'hôpital du district.
(Archives du Musée gruérien)*

ces deux épithètes : « Le parti conservateur modéré, qui veut le progrès et la liberté pour tous, est mal désigné par le simple épithète de conservateur, qui indique un état stationnaire, exclut les idées de progrès et, dans certains pays, celles de la liberté... Les partisans sincères de la liberté politique doivent donc... s'appeler libéraux-conservateurs ». Depuis l'assemblée de Posieux tous les organes de la presse conservatrice usaient de ces termes. Quant aux libéraux extrémistes, ils s'étaient rapidement tournés vers le radicalisme.

Parmi les premiers actes du gouvernement radical, il faut citer l'expulsion des Jésuites et des Rédemptoristes, la réunion de leurs biens au domaine public, la convocation des cercles électoraux pour la nomination d'un Grand Conseil avec pouvoir constituant et la mise en accusation de 82 membres de l'ancien gouvernement accusés de haute trahison pour avoir voté le Sonderbund. Hubert Charles alors réagit très vite. Dans une brochure intitulée : *Le bien d'autrui ne prendras ni retiendras injustement*, il démontra l'iniquité de cette dernière mesure et soutint que c'était au pays tout

entier à payer les frais de guerre, parce que tout le monde avait voulu la guerre : autorité civile, autorité ecclésiastique, administrateurs, administrés, clergé et fidèles.

Cette brochure fit du bruit et inquiéta le gouvernement qui demanda des informations sur l'auteur, sur des propos qu'il devait avoir tenus et les menées faites par un parti dont il paraissait être le chef. Le chancelier Berthold entreprit de répondre à Charles en soutenant que le peuple avait été trompé et que c'était à ceux qui l'avaient trompé de payer les frais de guerre. Sur ces entrefaites avaient lieu les élections des députés au Grand Conseil sous la pression des baïonnettes fédérales et Charles qui, en d'autres temps, aurait sans doute été appelé à représenter la Gruyère, ne fut pas élu. Une des premières mesures du Grand Conseil, tout en prononçant une amnistie pour les crimes et délits politiques, fut de frapper d'une énorme contribution le clergé séculier et les couvents du canton. Dans une seconde brochure intitulée : *Suite du 7e commandement de Dieu*, Hubert Charles s'éleva contre cette énormité et suggéra au peuple fribourgeois l'idée d'une pétition monstre. Cette seconde brochure fut taxée de séditieuse et des poursuites furent dirigées contre l'auteur. Le 8 février 1848 il était mis sous surveillance, le 12 il était arrêté et conduit dans les prisons de Fribourg, d'où il fut mené le lendemain dans les prisons de Bulle et remis à la commission d'instruction criminelle.

Au moment de l'insurrection du 23 octobre 1848 et de l'éloignement de Mgr Marilley, Hubert Charles fut une seconde fois jeté dans les cachots.

En 1850, il fut adressé à l'Assemblée fédérale une pétition revêtue de 14 700 signatures demandant que la constitution cantonale fût révisée ou tout au moins qu'elle fût soumise à la sanction du peuple. C'était encore Charles qui était le grand promoteur de cette pétition et qui était à la tête d'un comité composé de huit autres membres. Dans leurs séances des 13, 14 et 18 décembre, le Conseil National et le Conseil des Etats rejetèrent les pétitions. A la suite de ces décisions des Chambres fédérales, le comité des neuf fut sommé de se dissoudre.

L'année 1851 fut marquée par l'insurrection du 22 mai à la tête de laquelle se trouvait Nicolas Carrard qui avait déjà pris part à celle d'octobre 1850. Quelques jours après, Hubert Charles partait pour Neuchâtel, de sorte qu'il ne put être inquiété.

L'ORGANISATEUR DE POSIEUX

L'assemblée de Posieux allait cimenter l'union du parti conservateur-moderé, pour quelques années du moins. La minorité conservatrice avait vainement réclamé de nouvelles élections, la scission était sous-jacente au Conseil d'Etat radical ; ces deux raisons amenèrent les conservateurs à se réunir pour manifester leur opposition.

Répondant à l'appel au peuple lancé par les chefs conservateurs, dix-huit mille citoyens environ — les estimations varient selon « la couleur » des témoins — se rendirent à Posieux le 24 mai 1852, malgré tous les efforts tentés par le gouvernement pour empêcher cette assemblée. Un comité d'action de treize membres fut élu : le président en était Hubert Charles — arrêté à l'avant-veille de l'assemblée à Riaz pour prévention du crime de haute trahison et incarcéré le jour de la réunion — et le vice-président Louis Wuilleret. Selon le programme de Posieux, la principale revendication visait à obtenir la réintégration dans la plénitude des droits politiques. Le programme fut accepté par l'assemblée. On décida aussi d'envoyer un mémoire à la « Haute Assemblée fédérale ». Ce mémoire, daté du 4 juillet 1852, proposa de soumettre la constitution cantonale à la sanction du peuple. Le programme adopté à Posieux y est repris : « ... Le peuple fribourgeois déclare que le seul but qu'il veuille atteindre, le terme assigné à ses efforts sont : le rapprochement et la réconciliation des partis aujourd'hui si divisés, le retour de la tranquillité et d'un régime de sagesse et de modération après lesquels le pays soupire depuis tant d'années, le rétablissement de la confiance actuellement si ébranlée, celui d'une entente si désirable entre le pouvoir civil et l'autorité spirituelle, le dégrèvement des charges publiques, la moralisation de la jeunesse, en un mot, la satisfaction de tous les intérêts, sans distinction d'opinions ni de position sociale... ».

Le gouvernement fribourgeois envoya un contre-mémoire aux autorités fédérales avec l'intention de minimiser l'importance de l'assemblée de Posieux. Hubert Charles publia alors ses *Observations sur la réponse du gouvernement de Fribourg, au mémoire du comité de Posieux*, où il demanda à la « Haute Assemblée » d'apprécier les faits et de voir de quel côté est la majorité, « ou si soi-disant, cette assemblée était composée de curieux, d'incapables... ». Le mémoire de Posieux fut rejeté par le Conseil National et par le Conseil des Etats, le gouvernement radical est officiellement reconnu, et la constitution de 1848 déclarée parfaitement légale. Le journal *Le Confédéré* écrivait alors : « Cette assemblée convoquée par des prêtres et des ristous (aristos) est la lente trahison du peuple confiant préparée effrontément sous ses yeux et avec son appui par ses ennemis naturels et séculaires ». Hubert Charles pourtant attesta : « Ceux qui s'y rendirent, n'avaient qu'un cœur et qu'une âme. Tous, jusqu'à des vieux militaires, ont versé des larmes d'attendrissement et de joie... ».

Soit les libéraux-conservateurs, soit les conservateurs de l'extrême-droite revendiqueront l'honneur d'être les authentiques représentants de Posieux. A ce sujet il est intéressant de prendre connaissance de la réponse que donne le *Bien public* en 1880 à *La Liberté* qui prétendait être l'unique héritière de Posieux : « Il est pour le moins singulier de voir aujourd'hui *La Liberté* qui n'a cessé de dénigrer ces hommes et le parti auquel ils appartiennent, s'appropriier la grande journée du 24 mai 1852, la porter à son actif et s'en donner le mérite. Voyons, Messieurs de *La Liberté*, un peu

de pudeur, ou pour mieux dire de logique ne vous messierait pas ! Les Charles de Riaz, les Von der Weid, les Werro, les Bondallaz n'étaient selon vous, que des radicaux déguisés. S'il en est ainsi, ils n'ont pu faire que des œuvres mauvaises et, pour être conséquents, vous devez les renier toutes y compris la manifestation de mai 1852 ».

Les quatre années qui suivirent l'assemblée de Posieux furent mouvementées ; elles connurent nombre d'incidents et de luttes politiques violentes entre radicaux et conservateurs. Ce fut une marche vers la restauration conservatrice.

LA FIN DU RÉGIME RADICAL

L'assemblée de Posieux eut peu de résultats immédiats mais elle ébranla le régime radical et prépara sa chute, en donnant au parti conservateur-libéral la conscience de sa force, et à la Suisse la preuve que le régime avait contre lui l'immense majorité du peuple. Le succès de Posieux, s'il ne fut pas immédiat, fut progressif ; le gouvernement avait compris la leçon. D'importantes concessions furent votées pendant la session de juin 1852 : le serment électoral était aboli, des pourparlers engagés avec l'autorité ecclésiastique pour la réouverture du séminaire diocésain.

En juin 1852, les fonctions de Julien Schaller, conseiller national, étaient expirées. Il s'agissait de le confirmer ou de pourvoir à son remplacement. Le parti libéral-conservateur opposa au chef du gouvernement radical son propre chef, à lui : Hubert Charles. Le serment électoral aboli, les conservateurs avaient concentré leurs voix sur ce candidat qui, ainsi, triompha. Cette première victoire fut suivie d'une seconde en janvier 1853. La mort de François-Xavier Badoud, notaire à Romont, laissait vacant un siège au Grand Conseil. Ce fut encore Charles qui fut élu. Hubert Charles vint se joindre au Grand Conseil à la fidèle députation de la Singine. Dès son installation celui-ci assiégea de motions l'assemblée législative : motion demandant la révision de la constitution ; motion invitant le gouvernement à mettre fin à la vente des biens des couvents et du clergé et à restituer aux Conseils paroissiaux l'administration des bénéfices curiaux ; motion pour enlever au Conseil d'Etat la vérification des élections.

Le dynamique Hubert Charles continua également son action par la plume ; en décembre 1852, il publia un *Appel au Peuple fribourgeois et à la Nation Suisse* qui est une sorte de justification des aspirations politiques des Fribourgeois : « Assez d'autres courent après les chimères, le peuple fribourgeois s'attache aux institutions qu'il connaît, qu'il a expérimentées, dont il peut juger par comparaison. Pour exprimer nos principes politiques, par les deux mots dont on se sert pour résumer les systèmes : nous sommes amis d'un sage libéralisme, qui reconnaît en tout le droit de tous, mais les ennemis déclarés du radicalisme, qui n'a été chez nous que le despotisme sous un faux nom... ».

En 1855, deux conservateurs accédèrent au Conseil d'Etat : MM. Von der Weid et Bondallaz ; en 1856, les cinq candidats conservateurs furent élus au Conseil National : MM. Wuilleret, Charles, Engelhardt, Von der Weid, et Bondallaz. Mais, un triomphe plus grand encore attendait les conservateurs aux élections du 7 décembre 1856, pour le renouvellement du Grand Conseil : 64 sièges échurent aux conservateurs et 3 seulement aux radicaux. Le sort du régime radical était scellé.

PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE 1857

« L'union fait la force », les libéraux et les conservateurs, un peu par le jeu des circonstances, s'étaient alliés pour renverser le régime radical : mais, le pouvoir acquis, on constate que la fusion des deux éléments n'est pas très complète ; un parti d'opposition ne se divise qu'après le succès. Les libéraux-conservateurs, ces hommes qui délivrèrent le pays, comptaient davantage de personnalités que les conservateurs-extrêmes. Au moment de former le nouveau Conseil d'Etat, en janvier 1857, ils occupaient tous les sièges ; un mécontentement s'ensuivit au sein du Grand Conseil, un siège fut alors accordé à un conservateur-extrême : Rodolphe de Weck, le frère de Louis de Weck-Reynold.

Le Conseil d'Etat était composé de MM. Charles, Werro, Von der Weid, Engelhardt et Bondallaz pour les libéraux-conservateurs, Rodolphe de Weck pour le parti conservateur extrême, et Mauron pour le parti radical. Le Grand Conseil était plus conservateur que le gouvernement. Celui-ci était composé d'hommes auxquels les malheurs antérieurs avaient appris la modération. C'étaient d'anciens libéraux que les excès du radicalisme avaient rapprochés des conservateurs et qui savaient qu'ils devaient leur délivrance du joug du radicalisme au concours efficace de ces mêmes libéraux.

Pour quelques années l'union des conservateurs et des libéraux allait subsister tant bien que mal mais le processus de division était déclenché. Il serait impossible de l'arrêter. Il est incontestable que l'habile direction imprimée au parti conservateur par la fraction modérée à Posieux, en 1852, a seule pu arracher le canton au régime de 1848. Déjà alors cependant, des divergences s'étaient fait jour. Elles s'accrochèrent à mesure que le pouvoir s'affermissait dans les mains conservatrices et que les élections successives augmentaient la majorité du corps législatif. Ce n'étaient encore que des guerres intestines, qui n'éclataient pas au grand jour et ne provoquaient point de scission.

Les années qui suivent la restauration conservatrice de 1856, ne furent pour Hubert Charles, à nouveau conseiller d'Etat, que le couronnement de la longue lutte qu'il soutint inlassablement entre 1846 et 1856. Le caractère exagéré et anticlérical du régime radical de 1848, ne cadrait évidemment pas du tout avec l'idéal de justice et de modération que prônait Hubert

Charles, ni avec ses convictions de catholique sincère. Il avait la conviction profonde que seule une politique de mesure et de modération, de collaboration entre les classes, d'équilibre et de « juste-milieu » pouvait opérer sans heurt la transition entre l'Ancien régime et la démocratie. L'échec du régime radical aux élections de 1856, vint donc confirmer ses vues.

Avec Romain Werro, Hubert Charles collabora à l'établissement de la nouvelle constitution de 1857. Il présida le nouveau Grand Conseil ainsi que le Conseil d'Etat. Entre 1857 et 1871, il devait présider sept ans le Conseil d'Etat, en alternance avec Frédéric Vaillant. Chargé du département de l'instruction publique, Hubert Charles réorganisa le Collège Saint-Michel et l'instruction primaire.

Le gouvernement de 1856, était capable de concessions et de souplesse. Un simple exemple nous en fournit la preuve : sur 7 juges, présidents de tribunaux, 3 étaient radicaux ! Les convictions politiques d'Hubert Charles avaient fortement imprégné le régime de 1856. Sa constante préoccupation fut le développement intellectuel, moral et religieux de la jeunesse et il eut à cœur surtout de restaurer les études classiques dans notre canton. Si quelquefois, dans les mesures qu'il prit, il ne tint pas assez compte du côté pratique, le résultat n'en fut pas moins sérieux. Il comprenait que si les études de base sont indispensables, les études classiques peuvent seules produire le complet développement de l'intelligence humaine.

En 1868, il avait réussi sans la moindre difficulté à faire sanctionner par le Grand Conseil l'organisation de l'Ecole normale d'Hauterive. Les années 1869, 1870 et 1871 seront par contre pour Hubert Charles des années difficiles. Le projet de loi sur l'instruction supérieure avait suscité de la part des professeurs du Collège une vive opposition sous forme d'un long mémoire où ils exposaient leurs critiques et leurs desiderata. Le Grand Conseil renvoya la discussion de ce projet de loi et le retourna au Conseil d'Etat sur la proposition d'Isaac Gendre et de Louis de Weck-Reynold. La discussion du projet étant prévue à la prochaine législature, Charles n'eut plus à le défendre. Le projet de loi sur l'école primaire fut également l'objet de nombreuses critiques par l'aile droite du parti conservateur. La politique de modération d'Hubert Charles fut mise en question. L'article le plus combattu fut celui qui avait trait à la nomination des instituteurs. Charles Buman, Louis Weck-Reynold et Henri Schaller étaient contre le projet d'Hubert Charles qui avait la teneur suivante : « La nomination a lieu par le Conseil d'Etat sur une triple présentation du conseil communal ». Lors d'un second débat au Grand Conseil, Weck-Reynold proposa un nouvel amendement qui ne modifiait que très peu le texte du projet, car il admettait la nomination par le Conseil d'Etat, mais sur le préavis du conseil communal, et non sur la triple présentation de ce dernier. En troisième débat enfin, Weck-Reynold renonçait à l'amendement qu'il avait fait accepter par le Grand Conseil et proposa de revenir sur la nomination par le



Transvasé de la Glane dans la Sarine, M^r Charles réfléchit qu'il est exposé à avaler beaucoup d'eau pendant que ses électeurs boiront beaucoup de vin, aussi jure-t-il de laisser payer l'écol aux autres.

Caricature de propagande électorale. Vers 1853.
Collection du Musée gruérien.

conseil communal ; mais cette proposition fut alors écartée. Le principe de la nomination par le Conseil d'Etat proposé et défendu par Charles finit donc par triompher. Il a été consacré par l'expérience et confirmé dans la loi du 17 mai 1884 ; mais la lutte qu'il avait dû soutenir pour le faire adopter contre l'opposition tenace de son collègue du Conseil d'Etat, Louis de Weck-Reynold, avec lequel jusqu'alors il avait été généralement d'accord, lui fut très pénible.

Lors de la fondation de *l'Ami du peuple* et de *La Liberté* en 1871, Charles se rendit compte qu'une direction différente allait être donnée à sa politique modérée, et que cette politique, par suite du « Kulturkampf » dont il voyait les prodromes, pourrait difficilement se soutenir. Il crut reconnaître dans ces journaux les idées et les maximes de combat de *l'Univers*. Cela l'incita finalement à prendre sa retraite. Joseph Jaquet l'explique ainsi : « L'honorable M. Charles, dégoûté des affaires, suspect de libéralisme, accusé de josphisme par une fraction dont l'activité allait grandissant, avait en décembre 1871, malgré les instances de ses amis, refusé une réélection au Conseil d'Etat. Quoiqu'avancé en âge (il avait alors 78 ans) il ne se serait pas retiré dans des circonstances différentes. Mais voyant l'opposition qu'allait faire à sa politique le parti conservateur extrême et ne voulant pas gouverner en s'appuyant sur le parti radical, comme il le disait dans des conversations intimes, il renonça à la vie politique ».

LE CONSEILLER NATIONAL

Elu le 22 août 1852 conseiller national, il devint le premier représentant du peuple libéral-conservateur fribourgeois. Partisan d'une politique de sagesse et de modération, Hubert Charles était un homme sincère et un ami de la vérité, capable de reconnaître le bien même chez ses adversaires. Il ne cacha pas ses principes catholiques et ses convictions fédéralistes : « En religion nous sommes catholiques avec près de deux cent millions d'hommes répandus sur la surface de la terre ; mais, nous respectons les croyances qui ne sont pas les nôtres, parce que nous savons qu'elles sont de mérite devant Dieu qu'autant qu'elles sont sincères, et que s'il est un pays au monde qui ait besoin d'indulgence, de support mutuel, c'est la Suisse, où les hommes se coudoient et les cultes se heurtent ». Loin d'être anti-clérical, Hubert Charles pensait que « le clergé commet souvent l'erreur de confondre son influence morale avec son influence politique ».

Charles était ainsi un libéral mais il ne poussa jamais son libéralisme jusqu'aux extrêmes de la théorie. Néanmoins, s'il admettait pour l'Etat une certaine morale naturelle, il revendiquait pour lui seul le droit de décréter jusqu'à quel point il était tenu de se soumettre à la loi divine positive. C'est ce qui lui faisait dire : « qu'il était un paroissien soumis, mais libre législateur ». Il admettait une dualité dans l'homme, séparant l'individu dans sa vie privée, soumis aux lois divines qui doivent régir son existence et le

citoyen d'un Etat, complètement indépendant de la morale chrétienne et sans relation avec l'Eglise qui l'enseigne.

Dès la première session du Conseil National à laquelle il prit part, en hiver 1852/53, il profita d'une motion présentée par le conservateur jurassien Elsaesser pour plaider la cause des Fribourgeois. Il démontra les actes arbitraires du régime radical. En outre, il combattit le projet centralisateur d'une université fédérale.

L'HOMME DE LETTRES

La politique n'avait jamais complètement absorbé l'activité d'Hubert Charles ; il resta toujours fidèle au culte des lettres et des sciences. Le temps que les affaires lui laissent libre était consacré à la lecture et à l'étude. Outre le latin et le grec qui lui étaient familiers, il connaissait les langues allemande, anglaise et italienne, et il lisait avec amour les chefs-d'œuvre de ces diverses littératures. C'était son délassement après une journée de travail administratif ; sa consolation dans la vie privée.

En 1826, Hubert Charles fit publier à Paris, par l'imprimerie et librairie de Firmin Didot, un opuscule intitulé : *Course dans la Gruyère avec description des mœurs et des sites les plus remarquables de cette intéressante contrée*. Ce volume fut accueilli avec faveur, et l'auteur même fut félicité en ces termes par le poète Nicolas Glasson :

*« Le premier tu chantes notre douce Gruyère,
et tes chants de mon cœur furent l'abécédaire.
Mon cœur battait : pour qui ?... ton livre me l'apprit,
Je n'avais pas douze ans, un enfant te comprit.
Sous les hauts noisetiers, tout seul assis à l'ombre,
De mes rêves dorés, qui peut dire le nombre ?
Et Gruyère et Michel, Luce et Les Albergeux,
Quel charme ces doux noms entraînaient après eux !
' Aussi moi, dis-je alors, je suis fils de Gruyère ',
' Aussi moi j'ai du cœur, et j'aimerai ma mère '. »*

Lorsque la revue *L'Emulation*, recueil agricole, industriel, commercial, historique et littéraire, fut fondée à Fribourg en 1841, Hubert Charles en fut l'un des collaborateurs et y inséra des pièces de vers et des articles en prose écrits dans un style pur et élégant.

Dans sa vie privée, Hubert Charles a toujours été un modèle de sobriété, de tempérance, de travail et d'assiduité. Il préférait les douceurs des relations de famille et d'amis choisis aux distractions bruyantes des établissements

publics. Sans jamais rechercher une popularité de mauvais aloi, il était affable et bienveillant avec tout le monde. Ses derniers moments ont été ceux du chrétien, du sage et du philosophe. Arrivé à un grand âge (89 ans), frappé de plusieurs attaques d'apoplexie, il mourut le 28 mars 1882 dans la maison des Techtermann de Bionnens, au haut du Stalden, à Fribourg, et fut enterré le 30 mars à Riaz.

François Schneuwly

Bibliographie : François Schneuwly, *Der liberale Freiburger Politiker Hubert Charles 1793-1882*

Sein Werdegang und sein politisch-geistiger Kampf gegenüber dem Konservatismus und dem Radikalismus bis 1856.

Université de Fribourg, Mémoire de licence, 1975.

Edité par la Société des Amis du Musée gruérien, 1630 Bulle.

